



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 108553

Texte de la question

Mme Sylvia Pinel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le retard chronique dont souffre la France en matière d'accès aux appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM). En effet, alors que l'IRM constitue une technique de diagnostic médical puissante capable de fournir des images tridimensionnelles et en coupe d'une grande précision anatomique, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous d'urgence en IRM est estimé à 32 jours sur le territoire national. Bien que le nombre d'appareils IRM ait triplé ces dix dernières années, on déplore toujours de fortes disparités régionales, ce délai d'attente pouvant même atteindre 50 jours dans certaines régions. C'est un constat fort préjudiciable pour nos concitoyens quand on sait que le recours rapide à l'IRM est déterminant en cas d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) ou de cancer. Aussi, face à des inégalités devant l'offre de soins aussi criantes qu'inacceptables, elle lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour combler ce retard et atteindre les objectifs fixés par le plan cancer 2.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvia Pinel](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108553

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4993

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)